

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2022

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, A. BUGNET (arrivée 18h15), V. CHATRON, A. CORBEL ; V. COURTINE (arrivée 18h25), F. COUTURIER J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Absents excusés : D. BONJEAN (pouvoir à G. GONGUET), J. FOURNEL (pouvoir à N. BIDET).

Secrétaire de séance : Z. NITKOWSKI

Date de la convocation : 7 juin 2022

Madame le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une décision modificative pour régulariser le paiement de la participation aux frais d'entretien de la station d'épuration d'Artemare. A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

### **- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2022**

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée des devis et conventions signés dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée au titre de l'article L.2122-22 du CGCT. (Voir état ci-dessous).

#### **PÉRIODE DU 4 AVRIL 2022 AU 13 JUIN 2022**

FOURNISSEURS	MONTANT € TTC
Fontaine TP – Branchement EU – Hameau de DON	3 957.24
COCHET – Entretien tracteur	1 676.09
EPHREM – Achat d'un four hameau de Linod	6 156.00
EURL JARDEL Nicolas – 11 juin 2022	256.17
LES MACONS DU VALROMEY – Fours de Vaux-Morets et l'Adoue	4 122.00
GONNET – Impression bulletins municipaux	710
BUREAU VERITAS – Mission contrôle technique CO-WORKING	5 400.00
ADG – Honoraires architecte espace co-working	20 250.00
GONNET – retraitage plans	300
LA BOUTIQUE DU VALROMEY – Gîte de Charancin	609.12
LIVE BOX 4G – Gîte de Charancin – par mois –(pour 12 mois)	34.00
Abattages arbres communes déléguées de Vieu et Sutrieu	1 250.00

### **- Délibérations :**

#### **- Signature d'une servitude de tréfonds pour un raccordement ENEDIS :**

Madame le Maire rappelle l'instruction du permis de construire nr 001 036 21 C0025MI pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée 226 A133 lieu-dit « La Comture », commune déléguée de Belmont-Luthézieu. Le résultat de la consultation auprès des services ENEDIS stipule que le raccordement électrique de cette habitation se fera par un passage obligatoire sur une parcelle communale cadastrée 226 A426.

Il convient donc de constituer un droit de passage perpétuel en tréfonds de lignes électriques pour valider ce raccordement.

Madame le Maire explique que ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 1 mètre. Son emprise sera déterminée entre ENEDIS. La servitude est consentie sans aucune indemnité. Les travaux sur le domaine public sont à la charge du pétitionnaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée donne son accord.

**- Subvention exceptionnelle au sou des écoles de Champagne (projet classe de mer) :**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle de l'école publique de Champagne en Valromey pour une participation à une classe de mer pour les élèves de CM.

Il est demandé aux communes de résidence 135 € par enfant ce qui représente un tiers du coût du séjour, les deux autres tiers étant financés par les familles et le sou des écoles.

Pour Valromey-sur-Séran, au total 22 élèves sont concernés soit 2 970€,

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte cette proposition.

**- Décisions modificatives :**

– **Budget eau** – régularisation des amortissements des subventions :

A. BOLON explique que dans le cadre du transfert eau-assainissement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CCBS assistée du comptable public a demandé aux collectivités de procéder à des régularisations en matière d'amortissements pour passer les écritures avant le 31 décembre 2022. En ce qui concerne la commune, il convient d'ouvrir une ligne d'un montant complémentaire de 29 552.08 €. Ces opérations s'équilibreront en fonctionnement et investissement.

- **Budget assainissement** – frais de participation à la station d'épuration d'Artemare :

A. BOLON rappelle qu'il existe une convention entre la commune d'Artemare et la commune déléguée de Vieu pour une prise en charge des frais d'entretien de la station. Le montant de cette participation est réparti à hauteur de 15% pour la commune de Vieu. Cette somme fait l'objet d'un titre annuel envoyé en mairie. Il explique que les frais de l'année 2021 sont plus importants que ceux des années précédentes en raison d'importants travaux réalisés sur la station. Il convient donc d'ouvrir une ligne complémentaire pour 9700€ pour mandater la somme réclamée par la commune d'Artemare.

JF. MARTINE demande s'il n'est pas envisageable de construire une station propre aux usagers de Vieu. A. BOLON répond que la commune déléguée ayant participé à la construction, elle en est déjà propriétaire pour une partie.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée autorise Madame le Maire à émettre les écritures de régularisation.

**- Dispositif argent de poche : liste des participants inscrits :**

La municipalité offre la possibilité à des jeunes de 16/17 ans résidant sur la commune d'effectuer des missions au sein des services communaux en contrepartie d'une indemnisation fixée par le dispositif à 15€ par ½ journée (10 ½ journées maximum). A ce jour, un dossier d'inscription a été reçu en mairie, 3 autres sont en attente d'un retour, la date limite étant fixée au 15 juin 2022. Un arrêté municipal fixera la liste complète et l'identité des participants pour cette édition 2022.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée donne son accord pour acter ce dispositif 2022.

H. REYNAUD demande quels types de travaux sont réalisés par les jeunes, JF. MARTINE répond qu'il s'agit de différents travaux d'entretien : désherbage, peintures, nettoyages des bacs, ils sont encadrés par un agent. H. REYNAUD rappelle qu'il revient aux riverains qui profitent d'une eau gratuite et pratique pour l'arrosage de leurs plantations de procéder au nettoyage de ces bacs. Un article dans ce sens sera rédigé dans le prochain bulletin municipal.

**- Demandes de subventions au titre de la DETR et Conseil Départemental, rénovation thermique et réfection des façades de la mairie de Sutrieu :**

Madame le Maire rappelle que la commune a confié à l'ALEC (Agence Locale pour l'Energie et le Climat) une étude pour une rénovation énergétique du bâtiment de la mairie de Sutrieu pour le rendre moins énergivore et d'ajouter également le ravalement de la façade pour une mise en valeur. Il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un projet estimé à 165 000 €HT. Le plan de financement sera optimisé pour maximiser les subventions, la Région pouvant être également sollicitée.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée donne son accord et autorise Madame le Maire à déposer les dossiers.

G. GONGUET précise qu'il aurait été peut-être judicieux de profiter de ces études pour établir un projet plus ambitieux en prévoyant une réfection des peintures intérieures et l'agencement complet de la Mairie.

H. REYNAUD précise qu'il conviendrait à présent de réfléchir aux projets d'investissement de la deuxième moitié du mandat dans le cadre d'un vrai PPI.

**- Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales :**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, une réforme des modes de publicité des actes pris par les autorités communales se met en place. Elle pose le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins il existe une dérogation pour les communes de moins de 3500 habitants qui peuvent choisir par délibération un autre mode de publication. Madame le Maire suggère de conserver le mode actuel de publicité, c'est à dire une publication par voie d'affichage.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la proposition de maintenir le mode de publicité actuel sur la commune.

Madame le Maire précise aussi que la réforme prévoit de supprimer les comptes-rendus au profit des procès-verbaux. Les élus considèrent que ces propositions mais aussi que cette méthode de voie dérogatoire ne vont pas dans le sens de la transparence et de la proximité prônés par les élus locaux. L'association des Maires Ruraux sera saisie pour faire entendre cette voix.

**- Demandes de mise à enquête publique de déclassement de voies communales et délaissé de voirie suite à des demandes d'acquisition par des riverains ou au titre de régularisations anciennes et demande d'estimation au service des Domaines :**

Madame le Maire rappelle les projets concernés par l'enquête publique : une portion de chemin rural à Fossieu, un délaissé de voirie à Luthézieu, un chemin rural et parcelle communale Montée de Pont et « le chemin des Anes » à Lompnieu. Les demandes émanent de riverains, toutes les conditions sont réunies pour procéder à l'ouverture d'une enquête publique, à savoir : ces chemins ne sont pas inscrits dans le tableau des voiries communales, les demandes répondent à l'intérêt général, les chemins sont désaffectés sans usage du public et aucune parcelle n'est enclavée. Le dossier est en cours de constitution, la publicité sera faite 15 jours avant le début de l'enquête ; il n'est cependant pas judicieux de la prévoir durant la période estivale des mois de juillet et août. Madame le Maire propose d'acter par délibération le principe, l'arrêté de nomination d'un commissaire enquêteur interviendra en septembre avec la publicité légale qu'une telle démarche impose (annonces légales, affichage en mairies). Le rapport du commissaire enquêteur intervient un mois après la clôture de l'enquête.

A 18 voix pour et 1 abstention, l'assemblée adopte la délibération de principe pour le lancement de l'enquête publique pour ces quatre demandes.

Par ailleurs, les services des domaines ainsi que la SAFER seront questionnés pour obtenir une évaluation.

**- Informations communales :**

- Projet CVE (état d'avancement du dossier) : Le projet porté par la société CVE suit son cours par la réalisation des études environnementales. La société propose un site internet ainsi qu'une boîte mail : [hydro-valromey@energiedurable.info](mailto:hydro-valromey@energiedurable.info) pour tenir informé les personnes intéressées par le projet. A ce stade, une seconde option qui consisterait à implanter la centrale hydroélectrique le long de la RD dans le virage sous la cascade avec rejet directement dans le Seran est à l'étude. La commune encourage cette piste qui permet de s'éloigner des habitations, de limiter les impacts liés au rejet dans le Flon. La commune ne répond pas à ce stade à la demande de lettre d'engagement attendue par la société.

- Avis du Conseil Municipal sur les propositions de gentilé soumises par le CMJ :  
La réunion du Conseil Municipal des Jeunes ayant été annulée, le sujet est reporté.

- Groupes de travail après la nomination de N. BIDEAU au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint :  
Il convient de constituer un groupe de travail autour du dossier de la DECI (défense incendie), se proposent :  
G. GONGUET, A. BOLON, JF. MARTINE, F. GARIN, P. GODET, M. LEJEUNE et un autre pour la gestion des cimetières : J. FRANÇON-FOESSEL, Z. NITKOWKI, A. BOLON, F. GARIN, S. OLIVER.

- Mercredi 15 juin 2022 :  
Un dépôt de gerbe aura lieu à la stèle de Saint-Maurice à 11h pour commémorer l'incendie du village le 15 juin 1944. Les habitants du village ainsi que les élus sont invités. H. REYNAUD suggère que les membres du comité de la Lèbe soient également associés.

Madame le Maire informe de l'embauche de Mme MEO au service administratif sur un poste vacant à compter du 20 août prochain.

**- Questions diverses :**

G. GONGUET indique qu'elle a rencontré la société qui assure l'installation de la fibre optique sur la commune de Lompnieu. Sur la portion de Chavillieu au Tremblay, elle explique qu'il est impossible d'installer les fils sur les poteaux existants d'Orange, il est donc probable que la fibre soit enterrée. De l'élagage doit être programmé rapidement.

M.LEJEUNE informe que le poteau rue de Rajan a été réparé. H REYNAUD salue l'intervention rapide des techniciens. JF. MARTINE explique que 27 familles se sont positionnées pour une commande groupée de fuel pour un total d'environ 29 700 litres. Il va consulter les entreprises La Mure Bianco et Avia pour obtenir une offre de prix qui sera transmise aux intéressés.

La réglementation des travaux sur la route départementale de Fitignieu a fait l'objet d'une transmission via Illwap. J. FRANÇON-FOESSEL rappelle l'importance de renouveler le marquage des arrêts de bus à Sutrieu.

H REYNAUD fait part d'une demande d'un agriculteur sur la réparation de la clôture autour de l'Observatoire de la Lèbe. A BOLON rappelle qu'il s'agit d'une compétence SIVOM et que ces travaux sont bien prévus prochainement.

H. REYNAUD rappelle l'attention qui doit être portée à l'entretien des chemins communaux pour usage des promeneurs (fauchage par exemple), il souhaite qu'une réflexion soit ouverte quant à l'organisation du travail à fournir et d'envisager l'intervention d'une entreprise extérieure si la charge de travail était trop importante par rapport à l'effectif des agents.

H REYNAUD fait remonter la demande de promeneurs qui souhaiteraient que la rampe du cimetière de Belmont soit rallongée pour couvrir toute la portion où le sol n'est pas stabilisé.

Madame le Maire précise qu'il convient de rappeler la nécessité du tri des végétaux et du plastique dans les poubelles du cimetière. Des affiches seront apposées dans ce sens.

H. REYNAUD rend hommage au Conseil Départemental pour le travail réalisé sur les murs de soutènement. ; il remercie de nouveau le comité de fleurissement pour la table d'orientation.

Le TVO recherche des personnes (particuliers ou associations) pour assurer le rôle de signaleur lors du passage du Tour du Valromey prévu en juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Prochaine réunion le 12 septembre 2022 – 18 heures -

Le Maire  
Pauline GODET

